



Département Action sociale, Éducative, Sportive et Culturelle
N/Réf : SF/VP/CV – CR 11 –
Affaire suivie par Sébastien FERRIBY et Véronique PICARD

Synthèse de la réunion conjointe des Groupes de travail « Education » et « Technologies de l'information et de la communication » du 5 mai 2010

THEME : LE NUMERIQUE A L'ECOLE

1^{ère} partie : Projet de plan national de numérisation des établissements scolaires, suite à la remise du rapport Fourgous

- Intervention de M. Jean-Yves CAPUL, Sous-directeur des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation au ministère de l'Éducation Nationale

Les propositions du ministre pour un grand plan national de numérisation des établissements scolaires ne sont pas encore finalisées. Cependant, celui-ci tiendra compte des propositions formulées par le Député Jean-Michel Fourgous, dans son rapport rendu le 15 février 2010, et des axes étayés par le Haut conseil de l'éducation, dans sa note d'avril 2010, proches du rapport Fourgous.

L'Éducation Nationale considère que le développement du numérique à l'école doit répondre à deux objectifs :

- 1- une éducation numérique, qui suppose un apprentissage et une maîtrise à la fois raisonnés, responsables et raisonnables des outils numériques, se traduisant par l'acquisition du Brevet informatique et Internet (B2i) ;
- 2- une aide aux apprentissages fondamentaux pour les élèves, que ce soit en mathématiques, sciences, lecture ou écriture.

Toutefois, comme l'a identifié le rapport Fourgous, un certain nombre d'obstacles doivent être levés pour faciliter l'utilisation des outils numériques à l'école :

- le sous-équipement actuel des écoles en matériels informatiques ;
- le manque de formation des enseignants aux usages numériques et à leur potentialité ;
- le développement indispensable des ressources numériques ;
- la réelle exploitation des ressources numériques par les enseignants.

Le retard en terme d'équipement étant plus prégnant dans les communes rurales, l'Etat a mis en place, au cours de l'année 2009, dans le cadre du plan de relance, le plan « Ecole numérique rural » qui a aidé 6 700 communes de moins de 2 000 habitants, en consacrant une enveloppe de 67 millions €. Pour ces communes, l'aide de l'Etat a représenté autour de 90% du coût des équipements (9 000 € HT pour l'équipement et 1 000 € HT pour l'achat de ressources numériques).

De plus, l'Education Nationale a édité, en décembre 2009, un guide intitulé « Référentiel matériel et organisation des TICE » visant à apporter aux collectivités territoriales un cadre commun de référence en termes d'organisation et d'utilisation des outils numériques à l'école.

Enfin, pour aider plus largement l'ensemble des établissements scolaires à passer le cap du numérique, le ministre devrait rendre public son projet de grand plan durant la première quinzaine de juin. L'AMF devrait être associée en amont.

➤ Echanges avec les élus

M. Pierre-Yves JARDEL, Président du groupe de travail « Education » et Maire d'Orbais l'Abbaye (51), a regretté que le rapport Fourgous n'apporte pas d'éléments sur les conséquences financières pour les communes, et pointé du doigt le délai de mise en place du plan Ecole numérique rurale (ENR) dans sa commune, rejoint en cela par Mme Christine LELIEVRE, Maire de Séverac (44).

De plus, il s'est interrogé sur la capacité que les communes rurales ont de compléter la couverture haut-débit pour que les écoles soient notamment reliées à Internet. Qu'en est-il du très haut-débit ?

M. Jean DIONIS DU SEJOUR, Président du groupe de travail « Technologies de l'information et de la communication » et Député-maire d'AGEN (47), a, pour sa part, posé la question de la maintenance des outils numériques et de leur coût pour les communes. Faut-il une salle informatique ou des postes de travail dans les classes, a-t-il ajouté ? → M. Jean-Yves CAPUL lui a répondu que la préférence de l'Education Nationale penche du côté des postes de travail ou des classes mobiles.

Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Adjointe au maire de Saint-Maur des Fossés (94), en charge des nouvelles technologies, a considéré que le plan ENR a eu pour mérite de déclencher une prise de conscience chez les élus sur le niveau de financement requis pour l'acquisition d'outils numériques. Cependant, le tissu économique dans ce domaine tend à émerger et à se structurer mais n'est pas en mesure de répondre, actuellement, à toutes les demandes du fait de la grande hétérogénéité des collectivités territoriales et des locaux scolaires, a-t-elle analysé.

Par ailleurs, elle s'est interrogée sur le matériel adéquat à acquérir et a demandé qu'une aide méthodologique soit apportée par l'Education Nationale pour aider les communes à faire les bons choix, et lever ainsi les freins à l'investissement.

Enfin, sur les ressources numériques, elle demande que la pluralité des offres soit garantie mais craint que les collectivités territoriales soient davantage sollicitées pour participer à l'acquisition des ressources numériques.

Mme Sybille BERTAIL, Adjointe au maire de TROYES (10), en charge de l'éducation, a souligné l'importance de la formation des enseignants à l'utilisation des TICE, ces derniers n'ayant pas souvent de connaissances suffisantes en la matière. Aussi, elle s'est interrogée sur l'aide de l'Education Nationale aux villes qui doivent faire face à des dépenses conséquentes compte tenu du nombre d'écoles à équiper. Elle suggère de développer des conventions liant les communes et l'Education Nationale pour préciser les engagements de chacun.

→ Sur la première question, M. Jean-Yves CAPUL lui a répondu que le futur grand plan national va concerner l'ensemble des écoles et devrait prévoir un volet sur la formation des enseignants et leur accompagnement par des accompagnateurs TICE (Inspection académique).

Mme Virginie LANLO, Adjointe au maire de Meudon (92), en charge de l'éducation, a précisé qu'un groupe de travail, sur ce sujet, a été installé dans le département des Hauts-de-Seine, réunissant 36 communes, en lien avec l'Inspection académique. Ainsi, ces communes ont pu échanger leurs bonnes pratiques et être accompagnées par l'Education Nationale dans le choix des équipements en fonction des projets pédagogiques.

Mme Anne-Sophie BENOIT, Directrice de l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes de France (ANDEV), a exposé les trois remarques suivantes :

- sur le haut débit, la couverture est toujours inégale, plus particulièrement en milieu rural ;
- sur la formation des enseignants, elle se fait sur la bonne volonté des enseignants et le retard n'est toujours pas comblé ;
- sur la maintenance et la pérennité des financements, quelles évolutions connaîtront les matériels et les logiciels ?

L'ANDEV estime que la signature de conventions liant les communes et l'Education Nationale est une bonne idée même si elle ne résout pas nécessairement la question du financement.

M. Renaud LAGRAVE, Directeur du syndicat mixte « Agence landaise pour l'informatique » (40), a indiqué que dans les Landes, 60 communes ont pu bénéficier du plan ENR mais que d'autres dossiers ont été déposés, et que 130 écoles sont déjà équipées en espace numérique de travail (ENT). Il a ajouté que les communes sont sollicitées sur le contenu des ressources pédagogiques, en principe à la charge de l'Etat. Il est nécessaire qu'un investissement important soit réalisé sur ces contenus pour que les enseignants obtiennent de vrais outils opérationnels, les utilisations actuelles étant baroques.

→ M. Jean-Yves CAPUL lui a répondu qu'il n'est pas question de demander aux communes d'intervenir sur les contenus pédagogiques, qui relèvent de l'Education Nationale. A ce propos, 1 000 € ont été offerts aux communes bénéficiaires du plan ENR.

M. Pierre MONTIER, Président du Syndicat intercommunal du centre informatique de Montreuil (SICIM) (93), pose la question de l'utilisation des logiciels libres dans le cadre du « Référentiel matériel et organisation des TICE » édité par l'Education Nationale. Il ne comprend pas le recours à des logiciels propriétaires coûteux.

→ M. Jean-Yves CAPUL lui a répondu que le guide a vocation à constituer seulement un cadre de référence.

2^{ème} partie : Comment une commune parvient-elle à équiper son école d'outils numériques modernes ? Exemple de la commune d'Aixe-sur-Vienne sur les tableaux blancs interactifs.

En introduction, M. Daniel NOUAILLE, Rapporteur du groupe de travail « Technologies de l'information et de la communication » et Maire d'Aixe-sur-Vienne (86), a mis l'accent sur la forte implication de sa commune, depuis plus de 10 ans, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. De nombreux projets ont été menés, tant en interne, avec la mise en place d'un intranet communautaire par exemple, qu'en externe, avec la création d'un site internet, d'une cyberbase, des téléservices en direction des citoyens...

Mme Céline FARGES, Chargée de mission TIC à Aixe-sur-Vienne, a ensuite détaillé l'action municipale dans le domaine scolaire, la commune ayant décidé en 2008 d'équiper les classes de tableaux numériques (ou tableaux blancs) interactifs.

En introduisant de nouveaux outils numériques au sein de l'école, il s'agissait, pour la ville de permettre tout à la fois, l'accès à des équipements et contenus numériques innovants, d'offrir aux élèves de meilleures chances de réussite, de donner une nouvelle dimension au métier d'enseignant via l'accès à de nouveaux moyens pédagogiques et, enfin, de valoriser auprès des parents la place et le travail de l'élève au sein de l'école.

Cet équipement s'est mis en place progressivement, les élus ayant fait le choix de doter les classes pour lesquelles l'enseignant était volontaire. Un premier tableau numérique interactif a ainsi été mis en place, en 2008,

dans une classe de grande section de maternelle, puis en 2009 dans une autre classe de grande section de maternelle et dans une classe de CM1. En 2010, la commune a équipé une classe de CM2.

Le coût d'un tableau numérique interactif s'est élevé, pour l'année 2009, à 5 375 euros TTC, selon le détail suivant :

- ordinateur équipé (605 €),
- tableau 78", vidéo-projecteur, support mural et deux hautparleurs (2 664 €),
- imprimante (171 €),
- ardoise (305 €),
=> Sous-total matériel : 3 745 €
- extensions de garantie 3ans (293 €),
- logiciels spécifiques (0 €),
- installation (815 €),
- formation utilisateur (712 €),
- transport (170 €),
=> Sous-total complément : 1 990 €

Au sein de la classe, ce nouveau tableau remplace le « tableau noir », il devient un outil principal, utilisé pour un grand nombre d'activités : lecture à l'écran, mathématique, français, poésie, visionnage de films, écoute de CD audio, diaporama...

Mme Suzanne LAUTRETTE, directrice de l'école maternelle, et première institutrice à avoir accepté de travailler sur ce nouvel outil, a ensuite apporté son témoignage. Elle juge l'expérience très positive tout en reconnaissant qu'il suppose un investissement personnel important au moment de son démarrage.

Constatant que les parents avaient très bien accueilli ce nouveau support d'apprentissage, elle a notamment insisté sur le facteur très « intégrateur » de ces nouveaux tableaux, les plus timides participant davantage aux activités se faisant devant l'ensemble de la classe.

Elle a toutefois indiqué qu'elle avait gardé le tableau noir pour l'apprentissage de l'écriture cursive !

A la suite de cet exposé, M. Pierre-Yves JARDEL s'est posé la question du devenir du manuel scolaire papier ainsi que le travail fourni par l'Education Nationale pour alimenter les ressources numériques.

→ M. Jean-Yves CAPUL lui a répondu que ce travail s'effectue en lien avec le ministère de la Culture sur la question du respect des droits d'auteur, parfois bafoués par les enseignants. Pour ce qui est du manuel, il a estimé que le manuel papier ne disparaîtra pas et que les deux formules se compléteront. Des manuels numériques sont actuellement expérimentés dans des collèges.

3^{ème} partie : Logiciel « Base élèves Premier degré », état des lieux

- M. Philippe HUSSENOT, Chargé de mission à la Direction générale de l'enseignement scolaire sur le suivi des systèmes d'information au ministère de l'Education Nationale, a rappelé que depuis 2004, ce travail a été réalisé en lien avec l'AMF, aboutissant à la rédaction d'un cahier des charges.

Il a précisé que le logiciel Base élèves s'applique aux communes volontaires (arrêté du 20 octobre 2008) selon deux voies :

- soit en utilisant directement la Base élèves, dont l'accès est sécurisé. La mairie peut l'utiliser en entrant les données, complétées par le directeur d'école, ou en la consultant.
- soit, si la commune dispose d'un logiciel propre, en constituant une interface entre celui-ci et la Base élèves. Pour cette voie, le chantier a progressé mais n'est pas encore terminé. L'interface dit aller et retour (flux « aller » vers l'école et flux « retour » vers la mairie lorsque les inscriptions sont établies par

- M. Philippe RADOLA, Directeur du service informatique pour les écoles primaires de Marseille (13), a fait part des grandes difficultés que rencontre la ville, qui dispose d'un logiciel « maison », dans l'accès à la Base élèves :
 - chaque arrondissement représente une commune différente puisque la clé « OTP » est spécifique ;
 - à chaque extraction de données, existent deux fichiers, l'un pour l'élève, l'autre pour les responsables légaux, ce qui est lourd à gérer ;
 - l'impossibilité actuelle d'entrer les données de la Base élèves, sous format Excel, dans le logiciel « maison » ;
 - le protocole d'accord « Presto » est complexe à mettre en œuvre.

Il a par ailleurs indiqué que ces difficultés se produisent également à Paris et Lyon.

- Mme Sylvie AUBEL, Directrice du service Education de Nancy (54), a ajouté que Nancy connaît aussi les mêmes difficultés.
- Mme Ghislaine MARECHALLE, du ministère de l'Education Nationale, a précisé que des améliorations sont attendues au mois de juin sur les extractions de données Excel (problème de l'absence de clé de jointure entre le fichier « élève » et le fichier « responsables légaux ») et prochainement sur le protocole d'accord Presto (automatisation de l'interface aller et retour). Un courrier a été adressé aux Inspecteurs d'académie.
- M. Pierre-Yves JARDEL a souhaité savoir si ce logiciel permet d'effectuer des prévisions d'effectifs tandis que Mme Virginie LANLO a fait part des craintes des maires des Hauts-de-Seine de voir la Base élèves utilisée pour supprimer des postes d'enseignants.
- M. Daniel NOUAÏLLE souhaite que l'Education nationale sensibilise l'enseignement privé pour qu'il respecte les mêmes obligations que les écoles publiques en termes d'inscriptions d'élèves.
- Mme Pascale LUCIANI-BOYER a souhaité savoir si l'ENT doit être intégré dans la Base élèves, ce qui permettrait d'établir une politique de communauté éducative efficace. Elle rappelle que le rapport Fourgous souligne l'importance de développer l'ENT dans les écoles primaires. Mais qui paie quoi dans ce dispositif ?
→ M. Philippe HUSSENOT a répondu que ces deux outils relèvent de cadres juridiques différents.
- M. François VILLEMONTAIX, Conseiller TICE auprès du recteur de Créteil, a précisé que les ENT sont expérimentés dans certains départements et que leur mise en place nécessite une très large concertation. Dans l'académie de Créteil, un bilan sera réalisé afin de mieux cibler les enjeux, le rôle des acteurs et les limites de sa mise en œuvre. Doit-on créer un ENT académique ou laisser l'initiative aux communes, s'est-il interrogé.